

Image not found or type unknown



## droit des victimes envers la presse

Par **sammos**, le **07/12/2011** à **20:05**

bonsoir ,

un proces a huis clos a eu lieu moi etant la victime et l'accusé juger en assise Jai a mon effroyable surprise constaté que cette affaire a été publié en gros titre dans le journal sans mon consentement ... Je souhaiterai savoir si la presse a le droit de publier cette affaire en vous remerciant par avance